



TARIFS **AU 1^{er} JANVIER 2025**



ACTIVITÉS RELEVANT UNIQUEMENT DE LA DÉCLARATION

ENTRETIEN DE LA MAISON ET TRAVAUX MÉNAGERS

Dépoussiérer les objets, meubles, tapis, plinthes ; laver les sols ; laver et ranger la vaisselle, nettoyer les pièces du domicile ainsi que les vitres ; repasser les vêtements, le linge de maison ; le plier, le ranger sur cintres ou directement en armoires.

GARDE D'ENFANTS DE PLUS DE 3 ANS⁽³⁾

Accompagnement lors des trajets entre le domicile, l'école, la crèche ; préparation et prise de goûter ; activités ludiques ; enfants malades, toilette et repas ; conduite aux activités extra-scolaire.

PRÉPARATION DE REPAS (inclus temps passé aux courses)

Étude des menus (diététiques ou non), commissions (liste, achat des ingrédients), préparation de repas (lavage, préparation, cuisson), nettoyage (vaisselle ustensiles, plan de travail).

SOINS ET PROMENADES D'ANIMAUX DE COMPAGNIE POUR LES PERSONNES DÉPENDANTES

Promenade, changement de la litière, préparation et mise à disposition de nourriture, brossage, accompagnement chez le vétérinaire.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE À DOMICILE

Appui et aide à la rédaction des correspondances courantes, aux formalités administratives, à la facilitation des contacts et des relations avec les administrations publiques.

DÉCLARATION CRCESU

Création dossier d'adhésion, déclaration mensuelle.

ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORT DES ENFANTS DE PLUS DE 3 ANS DANS LEUR DÉPLACEMENTS⁽³⁾

Concerne plus particulièrement l'accompagnement dans les transports en commun (bus, avion...).

ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORT DES PERSONNES PRÉSENTANT UNE INVALIDITÉ TEMPORAIRE⁽³⁾

Aide personnelle à des personnes non fragiles étant temporairement dépendantes (exclus soins relevant d'actes médicaux)

Tarifs horaire TTC

29,70 €
(28,56 € HT)

Tarif après avantage fiscal⁽¹⁾

14,85 €

Tarifs horaire TTC

29,70 €
(28,56 € HT)

Tarif après avantage fiscal⁽¹⁾

14,85 €

Tarifs horaire TTC

29,28 €
(28,15 € HT)

Tarif après avantage fiscal⁽¹⁾

14,64 €

Tarifs horaire TTC

21,89€
(21,05 € HT)

Tarif après avantage fiscal⁽¹⁾

10,95 €

Tarifs horaire TTC

35,98 €
(34,60 € HT)

Tarif après avantage fiscal⁽¹⁾

17,99 €

Tarifs mensuel TTC

47,09€
(45,28 € HT)

Tarif après avantage fiscal⁽¹⁾

23,55 €

Tarifs horaire TTC

29,70 €⁽³⁾
(28,56 € HT)

Tarif après avantage fiscal⁽¹⁾

14,85 €

Tarifs horaire TTC

29,70 €
(28,56 € HT)

Tarif après avantage fiscal⁽¹⁾

14,85 €



ACTIVITÉS SOUMISES À AGRÉMENT EN MODE MANDATAIRE ET À AUTORISATION EN MODE PRESTATAIRE

ASSISTANCE DANS LES ACTES QUOTIDIENS DE LA VIE AUX PERSONNES ÂGÉES (HORS ACTES DE SOINS RELEVANT D'ACTES MÉDICAUX)

Accompagner et aider la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne : aide à la mobilité et aux déplacements, à la toilette, à l'habillage, à l'alimentation, assurer une vigilance auprès de la personne par des visites de convivialité permettant de détecter des signes ou comportements inhabituels, accompagner et aider la personne dans les activités de la vie sociale et relationnelle : accompagnement dans les activités domestiques et administratives, de loisirs, de la vie sociales... à domicile ou à partir du domicile. Font parties des services possibles les prestations d'animations culturelles et artistiques pour des personnes gravement malades ou en fin de vie, maintenue au domicile, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices de la personne : il s'agit d'activités comprenant des interventions au domicile de personnes en perte d'autonomie, afin de les aider à adapter leurs gestes et modes de vie à leurs capacités d'autonomie dans leur environnement. Ce soutien permet dans le même temps d'optimiser l'accompagnement de l'entourage aidant, assurer une présence auprès des personnes malades qui restent à domicile : le garde-malade veille : au confort physique du malade et à son bien-être, le jour comme la nuit, toujours à domicile. Le garde-malade n'assure pas de soins médicaux. Il peut néanmoins aider à la prise de médicaments prescrits par ordonnance (sauf si l'ordonnance prévoit l'intervention d'un auxiliaire médical(e)).

ASSISTANCE DANS LES ACTES QUOTIDIENS DE LA VIE AUX PERSONNES HANDICAPÉES OU ATTEINTES DE PATHOLOGIES CHRONIQUES.

Accompagner la personne en situation de handicap pour accomplir les actes essentiels du quotidien :

Aide à la toilette, habillage, appareillage ; Aide aux repas, lever, coucher, déplacements dans le logement ; Assistance pour l'exercice d'une activité professionnelle, d'une activité de formation ou de démarches administratives.

CONDUITE DU VÉHICULE PERSONNEL DES PERSONNES ÂGÉES, HANDICAPÉES OU ATTEINTES DE PATHOLOGIES CHRONIQUES ET INVALIDITÉ TEMPORAIRE ⁽²⁾

Conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, pour les démarches administratives (Exclus soins relevant d'actes médicaux).

AIDE A LA MOBILITÉ ET TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES, HANDICAPÉES OU ATTEINTES DE PATHOLOGIES CHRONIQUES ⁽²⁾

Accompagner dans les transports et aider la personne dans le cadre de la vie courante (exclus soins relevant d'actes médicaux)..

Tarifs horaire TTC
sans prise en
charge

29,28 €
(28,15 € HT)

Tarifs horaire TTC
avec prise en
charge

APA
24,58 €

Tarifs horaire TTC
sans prise en
charge

29,28 €
(28,15 € HT)

Tarifs horaire TTC
avec prise en
charge

PCH
24,58 €

Tarifs horaire
TTC

29,70 €
(28,56 € HT)

Tarif après
avantage fiscal ⁽¹⁾

14,64 €

Tarif après
avantage fiscal ⁽¹⁾

**Calculé selon
participation**

Tarif après
avantage fiscal ⁽¹⁾

14,64 €

Tarif après
avantage fiscal ⁽¹⁾

**Calculé selon
participation**

Tarif après
avantage fiscal ⁽¹⁾

14,85 €



ACTIVITÉS SOUMISES À AGRÉMENT EN MODE MANDATAIRE ET PRESTATAIRE

GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS HANDICAPÉS À DOMICILE

Garder au domicile de ses parents ou de la personne investie de l'autorité parentale ; garder au domicile d'un membre de sa famille (grands-parents, oncles...) chez qui il est temporairement en garde ou en vacances ; garder les enfants de deux, voire trois familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre ; garder à domicile des enfants malades ; garder des enfants handicapés de moins de 18 ans (se distingue de l'activité d'assistance dans les actes de la vie quotidienne aux personnes handicapées). gestion du quotidien, toilettes, change et repas ; lever et coucher ; surveillance des siestes ; activités d'éveil ; gestion des temps calmes ; promenades.

ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS HANDICAPÉS ^{(2) (3)}

Recouvre notamment les trajets entre le domicile, l'école, la crèche...

FRAIS ANNEXES

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ⁽⁴⁾

- Création du dossier client ;
- Actualisation et suivi ;
- Planification des prestations ;
- Édition et transmission des emplois du temps ;
- Édition et transmission des factures ;
- Édition et transmission des attestations fiscales.

Tarifs horaire TTC

29,70 €
(28,56 € HT)

Tarif après avantage fiscal ⁽¹⁾

14,85 €

Tarifs TTC

30.00 €
(28.85 € HT)

Tarif après avantage fiscal ⁽¹⁾

15.00 €

Tarifs HT

0,81 €

Selon tarifs en vigueur

Selon tarifs en vigueur

FRAIS KILOMÉTRIQUES

FRAIS BANCAIRES (Prélèvement, rejet...)

FRAIS POSTAUX

Le prix TTC affiché tient compte d'une TGCA de 4 %

(1) L'avantage fiscal est soumis aux conditions en vigueur prévues à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

(2) l'activité doit être comprise dans une « offre globale » de service à la personne.

(3) hors frais kilométriques

(4) Hors APA et PCH

SÉCURITÉ
SOCIALE
INDÉPENDANTS



MODE MANDATAIRE

	Tarifs TTC	Tarif après avantage fiscal ⁽¹⁾
FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER ADMINISTRATIF	262,37 € (252,28 € HT)	131,19 €
	Tarifs mensuel TTC	Tarif après avantage fiscal ⁽¹⁾
FRAIS DE GESTION MENSUELLE INTERVENANT	196,78 € (189,21 € HT)	98,39 €

Le prix TTC affiché tient compte d'une TGCA de 4 %

(1) L'avantage fiscal est soumis aux conditions en vigueur prévues à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

AVERTISSEMENT :

« Attention dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale. »

« Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de travailleurs, le prestataire de service reste l'employeur. »

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est égal ou supérieur à 100 euros TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

Le coût horaire des prestations est majoré de 25% les dimanches, les jours fériés, de 21 heures à 6 heures et, de 100% le 1^{er} mai et 25 décembre.

EURL CASEDOM îdn
Résidence Caribbean QUEEN
10/2 Rue Franklin LAURENCE
Grand case
97150 Saint-Martin

☎ : 0590292020 - 🌐 : www.casedom.fr - @ : info@casedom.fr
Agrément SAP492730791 du 05/03/2007 par la DTEFP de la Guadeloupe